



DELIBERATION N° 2020-33/RM

Relative à la modification des limites des bureaux de vote
et / ou à la création de bureaux supplémentaires.

L'An Deux Mille Vingt le mercredi vingt-six août, le Conseil Municipal de la Commune de Rémire-Montjoly étant rassemblé en session ordinaire, et publique au lieu habituel de ses réunions, après convocation légale, et sous la présidence du Maire Jean GANTY.

Conseillers en exercice.....	33
Présents	16
Absents	17
Procurations	04
Votants	20

La convocation des membres
du Conseil Municipal a été
faite le 20/08/2020.

Publiée le : 27 AOÛT 2020

PRÉSENTS :

GANTY Jean Maire, LEVEILLE Patricia 1^{re} adjointe, LIENAFI Joby 2^{me} adjoint, BERTHELOT Paule 3^{me} adjointe, MAZIA Mylène 4^{me} adjointe, GÉRARD Patricia 6^{me} adjointe, SORPS Rodolphe 7^{me} adjoint, TJON-ATJOOI-MITH Georgette 8^{me} adjointe, EDWIGE Hugues 9^{me} adjoint, NESTAR Florent, HO-BING-HUANG Alex, BLANCANEAUX Jean-Claude, RABORD Raphaël, JOSEPH Anthony, MONTOUTE Line, SANKALÉ-SUZANON Joëlle conseillers *municipaux*.

ABSENTS EXCUSES :

PIERRE Michel 5^{me} adjoint, PRÉVOT Fania, LEFAY Rolande, LAWRENCE Murielle, MARS Josiane, HERNANDEZ-BRIOLIN Germaine, FORTUNÉ Mécène, FELIX Serge, PLENET Claude, BABOUL Andrée, PRÉVOT-BOULARD Stéphanie, MADÈRE Christophe, *conseillers municipaux*.

ABSENTS :

PRUDENT Jocelyne, KIPP Jérôme, NELSON Antoine, TOMBA Myriam, NUGENT Yves, *conseillers municipaux*.

PROCURATIONS :

PIERRE Michel en faveur de SORPS Rodolphe
PREVOT Fania en faveur de GERARD Patricia
HERNANDEZ-BRIOLIN Germaine en faveur de BERTHELOT Paule
FELIX Serge en faveur de MONTOUTE Line

Après avoir fait procéder à l'appel des élus participant en présentiel, et avoir pris acte des 04 procurations données aux conseillers présents, le Maire porte à l'attention de l'Assemblée les dispositions réglementaires afférentes aux conditions de quorum (1/3 des conseillers en présentiel), et de procuration, (2 par élus présents), qui sont opposables durant l'état de la crise sanitaire COVID-19. Il est ainsi constaté que le quorum est atteint à l'ouverture de la séance (16 élus présents).

Le Maire ouvre en conséquence la séance après avoir rappelé à ses collègues, les gestes barrières et de la distanciation physique à respecter pendant le déroulement de la séance, et invite les membres à candidater, et à voter, conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, pour l'élection d'un secrétaire de séance qui est choisi parmi les conseillers. Madame Patricia GERARD qui était la seule candidate, a été désignée par le vote des conseillers pour remplir ces fonctions, qu'elle accepte. *Vote : 19 voix « pour » et 01 « abstention »*

Le Maire porte à l'attention des membres de l'Assemblée que, par courrier en date du 7 mai 2020, le Préfet de la Région Guyane recommandait aux Exécutifs communaux de procéder à une nouvelle répartition des électeurs afin de faciliter le déroulement des opérations de vote, notamment lors du dépouillement. Ces modifications seront applicables à partir du 1^{er} janvier 2021.

En effet, plus le nombre d'électeurs inscrits dans un bureau de vote est élevé plus les opérations électorales sont longues et parfois fastidieuses. Aussi, le Ministère de l'Intérieur, par le biais d'une circulaire, invite fortement à ne pas dépasser, autant que possible, le nombre de 800 à 1 000 électeurs inscrits par bureau.

Aujourd'hui, dans la Commune, 6 des 12 bureaux de vote dépassent le seuil de 1 000 inscrits, dans un contexte de croissance dynamique de la population.

N° du bureau	Nom du bureau	Nombre d'inscrits au 04 juillet 2020
1	Hôtel de Ville	1015
2	École Jacques Lony	1123
3	École Eugène Honorien	995
4	École Jules Minidoque	664
5	École Saint-Ange Méthon	1247
6	École Émile Gentilhomme	850
7	Hôtel de Ville	1148
8	École Michel DIPP	1292
9	École Eugène Honorien	894
10	École Elvina Lixef	698
11	CLAE Yvonne Lanou	1328
12	École Émile Gentilhomme	807
TOTAL		12 061

Le Maire poursuit en rappelant qu'en vertu de l'article R 40 du code électoral, chaque commune peut être divisée, par arrêté du représentant de l'État, en autant de bureaux de vote que l'exigent les circonstances locales et le nombre d'électeurs. La décision relative à l'implantation des différents lieux de vote est laissée à l'appréciation du représentant de l'État qui peut ou non retenir les propositions faites par les maires.

En 2013, la Commune avait déjà opéré un dédoublement alphabétique des 6 bureaux de vote existant pour obtenir les 12 bureaux actuels, sans modification du découpage établi en 2002 (voir annexe).

Par ailleurs, dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire COVID 19, le respect des gestes barrières impose des contraintes, souvent difficiles, voire impossibles, à mettre en œuvre dans certains bureaux de vote en raison, à la fois du nombre d'inscrit, et de la configuration des locaux initialement non adaptés à de telle situation de crise.

Aussi, sur la base des statistiques, et pour tenir compte de l'augmentation future de la population électorale, le Maire a demandé à ses services de procéder à la redéfinition de tous les bureaux de vote dans le respect des recommandations du Ministre de l'Intérieur.

A l'issue de cette opération, il s'avère nécessaire de créer 2 bureaux de votes supplémentaires, de revoir la numérotation de tous les bureaux et de proposer les nouveaux périmètres suivants :

BUREAUX DE VOTE Nom du bureau	Découpage actuel Inscrits	Nouveau découpage Inscrits
Bureau n°1 : Hôtel de Ville (Centralisateur)	1015	734 (électeurs de A à K)
Bureau n°2 : Hôtel de Ville	1148	735 (électeurs de L à Z)
Bureau n°3 : École Jacques Lony	1123	945 (électeurs de A à K)
Bureau n°4 : École Michel DIPP	1292	901 (électeurs de L à Z)
Bureau n°5 : École Eugène Honorien	995	885 (électeurs de A à I)
Bureau n°6 : Centre Culturel HO-TEN-YOU	894	823 (électeurs de J à Z)
Bureau n°7 : École Jules Minidoque	664	911 (électeurs de A à I)
Bureau n°8 : École Elvina Lixef	698	911 (électeurs de J à Z)
Bureau n°9 : École Saint-Ange Méthon	1247	831 (électeurs de A à K)
Bureau n°10 : CLAE Yvonne Lanou	1328	831 (électeurs de L à Z)
Bureau n°11: École Émile Gentilhomme	850	858 (électeurs de A à K)
Bureau n°12 : École Émile Gentilhomme	807	818 (électeurs de L à Z)
Bureau n°13 : École Moulin à Vent		974 (électeurs de A à Z)
Bureau n°14 : École du Parc Lindor		904 (électeurs de A à Z)
TOTAL	12 061	12 061

Ce nouveau découpage se traduit par une ventilation des électeurs par ordre alphabétique, et selon des secteurs géographiques couvrant tous les bassins de vie de la commune (Tableaux en annexe).

Au surplus, afin de mieux appliquer le protocole sanitaire Covid-19, notamment le respect strict des gestes barrière et de la distanciation physique, le Maire propose de déplacer le bureau de vote n° 9 de l'École Eugène Honorien et concernant les électeurs classés selon l'ordre alphabétique J à Z. Il sera installé à l'Espace Culturel Joseph Ho Ten You.

Sur le fondement de tout ce qui précède, le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur les propositions de modifications des périmètres des bureaux de vote et sur le projet de délibération y afférent.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.1612-2 à L.1612-9 ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, portant droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;

Vu le Code électoral ;

Vu la délibération du 14 août 2002, relative à la restructuration des limites des bureaux de vote de la commune de Rémire-Montjoly ;

Vu le courrier en date du 7 mai 2020 du Préfet de la Région Guyane ;

Vu la liste électorale communale de Rémire-Montjoly et le nombre d'électeurs ventilés dans les 12 bureaux de vote à la date du 4 juillet 2020 ;

Vu les plans et tableaux relatifs au projet de restructuration des limites des bureaux de votes de la commune de Rémire-Montjoly ;

Vu la consultation du service des élections et de l'Adjoint délégué ;

CONSIDÉRANT que chaque commune peut être divisée, par arrêté du représentant de l'État, en autant de bureaux de vote que l'exigent les circonstances locales et le nombre d'électeurs inscrits sur la liste électorale.

OBSERVANT les enjeux relatifs d'une part, à l'exercice de manière sereine par les administrés de la commune de leur devoir électoral dans un cadre garantissant une sécurité sanitaire optimale, et d'autre part, au bon déroulement des opérations électorales et singulièrement au moment du dépouillement du scrutin.

CONSTATANT que la moitié des bureaux de vote de la Commune excède le nombre d'électeurs recommandés par le Ministère de l'intérieur et qu'il serait judicieux d'opérer un réajustement du périmètre de chaque bureau de vote, induisant une répartition des électeurs selon leur secteur géographique de résidence.

EXAMINANT le projet de redécoupage des 12 bureaux existants et la proposition de créer 2 bureaux de vote supplémentaires.

LE CONSEIL MUNICIPAL

OUI l'exposé du Maire et sur sa proposition ;

APRÈS en avoir délibéré ;

DÉCIDE :

Article 1 :

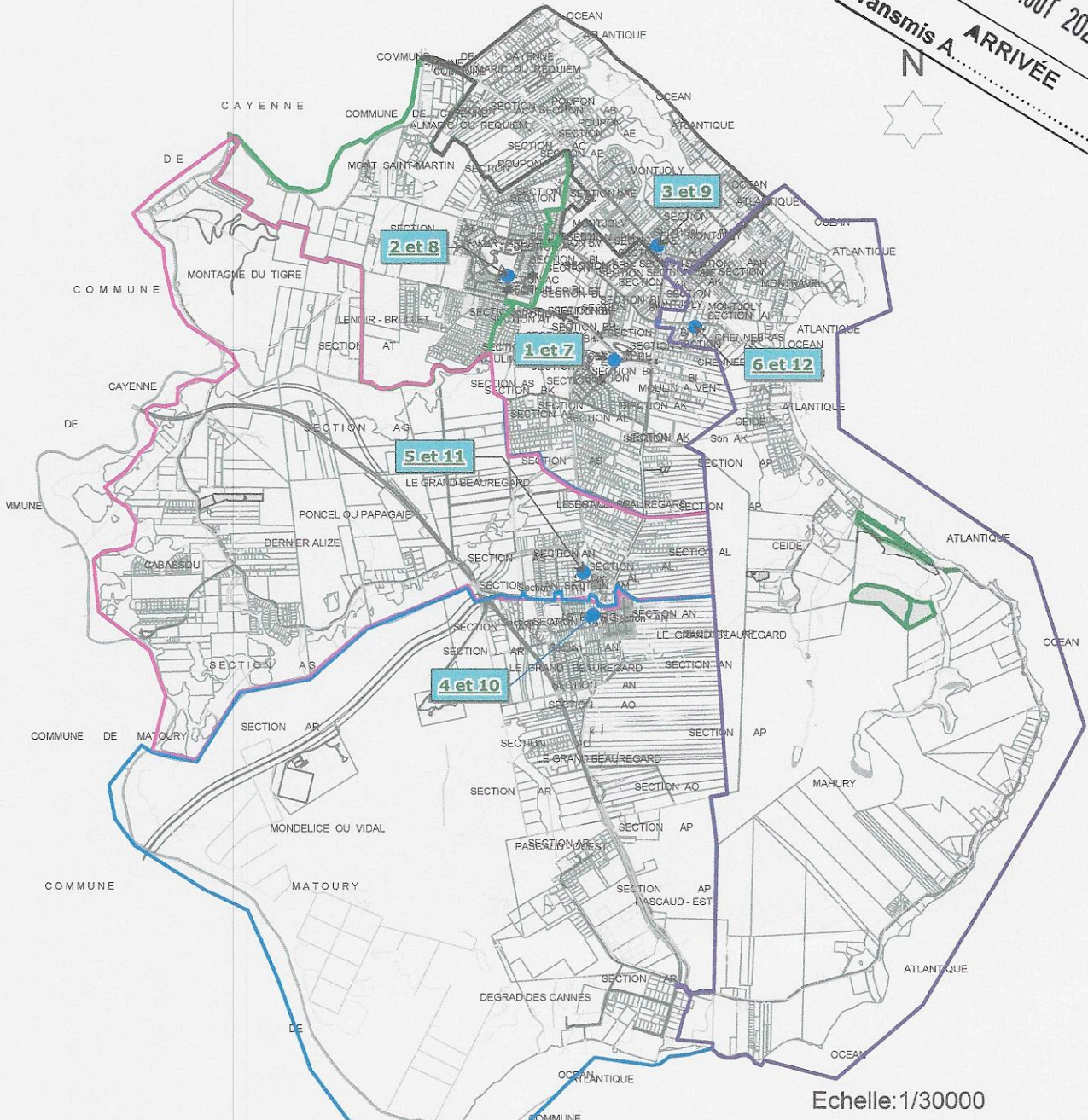
De procéder à la redéfinition du périmètre et à une nouvelle numérotation des bureaux de vote de la Commune conformément à la cartographie annexée et faisant corps indissociable avec la présente.

ANNEXE 1

Désignation et délimitation des bureaux de vote de la commune de Rémire-Montjoly

COLLECTIVITE TERRITORIALE DE GUYANE.
COMMUNE DE REMIRE-MONTJOLY

PRÉFECTURE DE LA GUYANE
BUREAU DU COURRIER
27 AOUT 2020
Transmis A... ARRIVÉE



DECOUPAGE EXISTANT DE LA CARTE ELECTORALE.

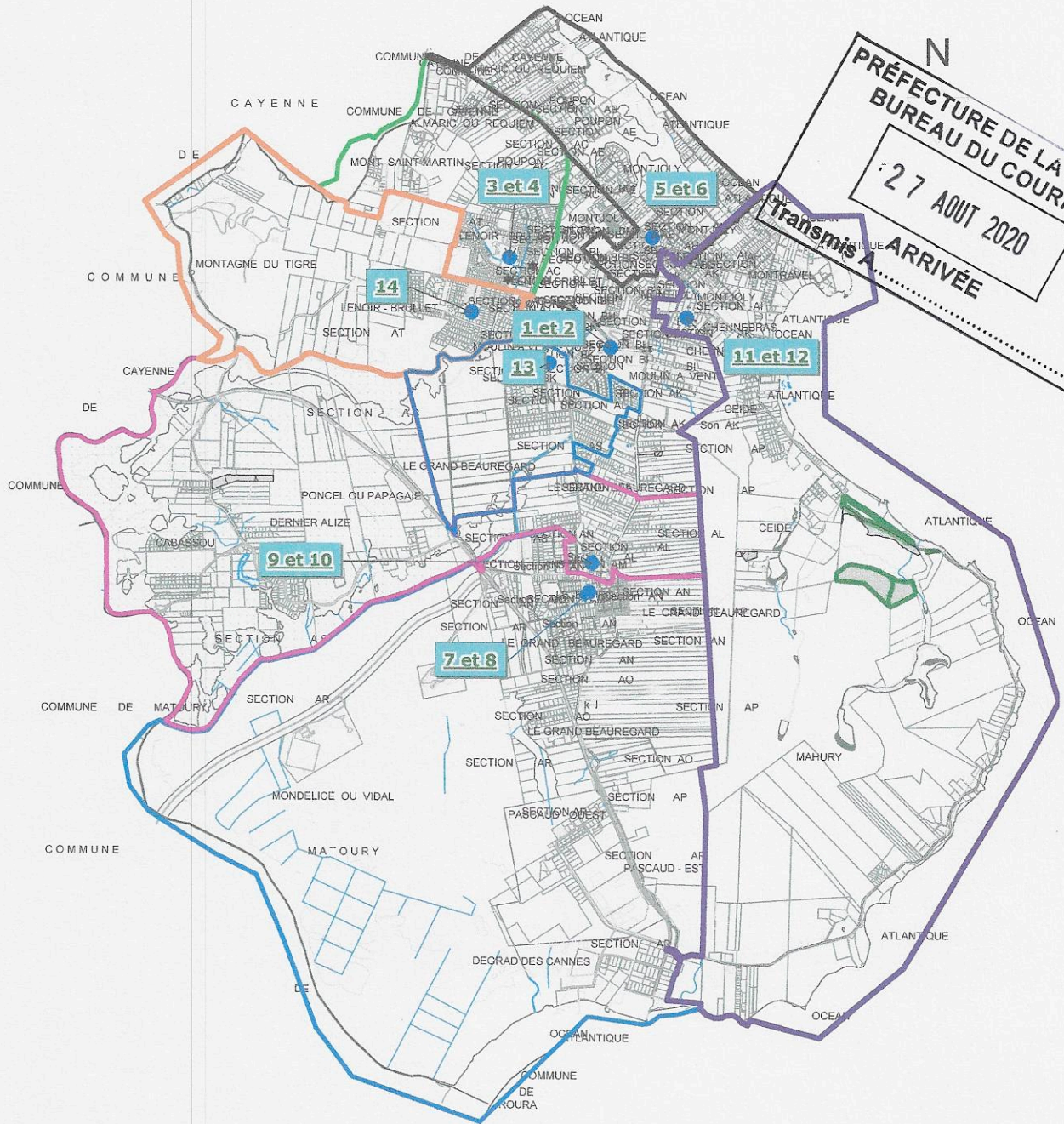
Nombre d'électeurs par bureau de vote :

N°1: H.D.VILLE <u>1015 Electeurs.</u> de A à I.	N°2: Ecole J. Lony: <u>1123 Electeurs.</u> de A à I.	N°3: Ecole E. Honorien <u>995 Electeurs.</u> de A à K.	N°4: Ecole J. Minidoque <u>664 Electeurs</u> de A à I.	N°5: Ecole St. A. Méthon <u>1247 Electeurs</u> de A à I.	N°6: Ecole E. Gentilhomme. <u>850 Electeurs</u> de A à K.
N°7: H.D.VILLE 2 <u>1148 Electeurs.</u> de J à Z.	N°8: Ecole M. Dipp: <u>1292 Electeurs.</u> de J à Z.	N°9: Ecole E. Honorien <u>894 Electeurs.</u> de L à Z.	N°10: Ecole E Lixef. <u>698 Electeurs.</u> de J à Z.	N°11: C.L.A.E. <u>1328 Electeurs.</u> de J à Z.	N°12: Ecole E. Gentilhomme. <u>807 Electeurs.</u> de L à Z.

Total au mois de juillet 2020 : 12061 électeurs.

COLLECTIVITE TERRITORIALE DE GUYANE.

COMMUNE DE REMIRE-MONTJOLY



N
 PRÉFECTURE DE LA GUYANE
 BUREAU DU COURRIER
 27 AOUT 2020
 Transmis ARRIVÉE

Echelle: 1/30000

NOUVEAU DECOUPAGE DE LA CARTE ELECTORALE/ JUILLET 2020

Nombre d'électeurs par bureau de vote :

N°1: H.D.VILLE 734 Electeurs.	N°3: Ecole J. Lony: 945 Electeurs.	N°5: Ecole E. Honorien 885 Electeurs.	N°7: Ecole J. Minidoque 911 Electeurs.	N°9: Ecole St. A. Méthon 831 Electeurs.	N11: Ecole E. GENTILHOMME 858 Electeurs.
N°2: H.D.VILLE 2 735 Electeurs.	N°4: Ecole M Dipp: 901 Electeurs.	N°6: Ecole E. Honorien 823 Electeurs.	N°8 : Ecole E LIXEF. 911 Electeurs.	N°10: C.L.A.E. 831 Electeurs.	N°12: Ecole E. GENTILHOMME 818 Electeurs.
	N°13: ECOLE DU MOULIN-A-VENT 974 Electeurs.		N°14: ECOLE DU PARC LINDOR 904 Electeurs.		

Total au mois de juillet 2020 : 12061 électeurs.

**Nouvelle ventilation de la liste électorale par ordre alphabétique
et renumérotation des bureaux de vote**

BUREAUX DE VOTE Nom du bureau	Découpage actuel Inscrits	Nouveau découpage Inscrits
Bureau n°1 : Hôtel de Ville (Centralisateur)	1015	734 (électeurs de A à K)
Bureau n°2 : Hôtel de Ville	1148	735 (électeurs de L à Z)
Bureau n°3 : École Jacques Lony	1123	945 (électeurs de A à K)
Bureau n°4 : École Michel DIPP	1292	901 (électeurs de L à Z)
Bureau n°5 : École Eugène Honorien	995	885 (électeurs de A à I)
Bureau n°6 : Espace Culturel J. HO-TEN-YOU	894	823 (électeurs de J à Z)
Bureau n°7 : École Jules Minidoque	664	911 (électeurs de A à I)
Bureau n°8 : École Elvina Lixef	698	911 (électeurs de J à Z)
Bureau n°9 : École Saint-Ange Méthon	1247	831 (électeurs de A à K)
Bureau n°10 : CLAE Yvonne Lanou	1328	831 (électeurs de L à Z)
Bureau n°11 : École Émile Gentilhomme	850	858 (électeurs de A à K)
Bureau n°12 : École Émile Gentilhomme	807	818 (électeurs de L à Z)
Bureau n°13 : École Moulin à Vent		974 (électeurs de A à Z)
Bureau n°14 : École du Parc Lindor		904 (électeurs de A à Z)
TOTAL	12 061	12 061



Ventilation de la liste électorale par secteur géographique

Bureau de vote n°1 - Bureau centralisateur – Électeurs de A à K

Installé dans le hall de l'Hôtel de Ville – Boulevard E. LAMA

Secteur comprenant :

<p>Avenue Cyprien GILDON Avenue Saint-Ange METHON BOULEVARD EDMARD LAMA CHEMIN DANIEL Chemin GERMAIN CHEMIN LOUBET Chemin STANISLAS IMPASSE GABRIEL MADELEINE IMPASSE LES MALDIVES Lotissement LA COLLINE Lotissement LA PALMERAIE Lotissement LA SOURCE LOTISSEMENT LEDERSON Lotissement LES ALAMANDAS LOTISSEMENT LES ALPINIAS QUARTIER OPERA Résidence BUISSONS ARDENTS Résidence CLOS FLEURIS Résidence CORVO Résidence CRYSTALE Résidence DE L'OYACK Résidence JADE Résidence KOALINE Résidence LE CLOS FLEURI Voie A Résidence LE CLOS FLEURI Voie B Résidence LE CLOS FLEURI Voie C Résidence LE CLOS FLEURI Voie D Résidence LES CYCAS Résidence LES EMERILLONS</p>	<p>Résidence Les Jardins du MAHURY Résidence LES PALMIERS Résidence Les TAMARINIERS Résidence PARADIS Résidence POIS SUCRES Résidence SAMANA Résidence SUNRISE Résidence SUNSET Rue AMARANTE Rue DE L'INDIGOTERIE Rue DE LA SUCRERIE Rue DES AIGRETTES Rue DES BECASSEAUX Rue DES CEDRES Rue DES COULICOUS Rue DES IBIS Rue DES MARIPAS Rue DES MARTINETS Rue DES PLUVIERS Rue DES SPATULES Rue du Docteur Arthur HENRY Rue DU GRD MOULIN Rue Félix EBOUE Rue Georges PREVOT Rue Jules PATIENT Rue RHIZOPHORA Rue WACAPOU Rue WAPA Route DE REMIRE</p>
---	--



Bureau de vote n° 2 – Électeurs de L à Z

Installé dans la **Salle des élections** de l'Hôtel de Ville – Boulevard E. LAMA

Secteur comprenant :

<p>Avenue Cyprien GILDON Avenue Saint -Ange METHON BOULEVARD EDMARD LAMA CHEMIN DANIEL Chemin GERMAIN CHEMIN LOUBET Chemin STANISLAS IMPASSE GABRIEL MADELEINE IMPASSE LES MALDIVES Lotissement LA COLLINE Lotissement LA PALMERAIE Lotissement LA SOURCE LOTISSEMENT LEDERSON Lotissement LES ALAMANDAS LOTISSEMENT LES ALPINIAS QUARTIER OPERA Résidence BUISSONS ARDENTS Résidence CLOS FLEURIS Résidence CORVO Résidence CRYSTALE Résidence DE L'OYACK Résidence JADE Résidence KOALINE Résidence LE CLOS FLEURI Voie A Résidence LE CLOS FLEURI Voie B Résidence LE CLOS FLEURI Voie C Résidence LE CLOS FLEURI Voie D Résidence LES CYCAS Résidence LES EMERILLONS</p>	<p>Résidence Les Jardins du MAHURY Résidence LES PALMIERS Résidence Les TAMARINIERS Résidence PARADIS Résidence POIS SUCRES Résidence SAMANA Résidence SUNRISE Résidence SUNSET Ruz AMARANTE Rue DE L'INDIGOTERIE Rue DE LA SUCRERIE Rue DES AIGRETTES Rue DES BECASSEUX Rue DES CEDRES Rue DES COULICOUS Rue DES IBIS Rue DES MARIPAS Rue DES MARTINETS Rue DES PLUVIERS Rue DES SPATULES Rue du Docteur Arthur HENRY Rue DU GRD MOULIN Rue Félix EBOUE Rue Georges PREVOT Rue Jules PATIENT Rue RHIZOPHORA Rue WACAPOU Rue WAPA Route DE REMIRE</p>
--	---

**PRÉFECTURE DE LA GUYANE
BUREAU DU COURRIER**

27 AOUT 2020

ARRIVÉE

Transmis A.....

Bureau de vote n° 3 – Électeurs de A à K

Installé à l'école Jacques Lony – Résidence Les Ames Claires

Secteur comprenant :

Allée des CROTONS
Allée du MONT SAINT MARTIN
CHEMIN DU MONT SAINT MARTIN
CHEMIN GUY AREL
Impasse de l'ECOLE
Impasse des ACACIAS
IMPASSE DES ALAMANDAS
Impasse des BOUGAINVILLIERS
Impasse des HIBISCUS
Impasse des LAURIERS ROSES
Impasse des MACATAS
Impasse des MARGUERITES
IMPASSE DES MUSENDAS
Impasse du BOIS
Impasse du MIDI
Impasse du Mont SAINT MARTIN
IMPASSE NOTRE DAME DES LYS
LOTISSEMENT BOKRIS
LOTISSEMENT HAMEAU DES
ENCENS
Lotissement La MODESTINE
LOTISSEMENT LA VALSERINE
Lotissement LONY
LOTISSEMENT LOUPEC
LOTISSEMENT PY BOURGAIS
Lotissement SAINT MARTIN 1
Lotissement SAINT MARTIN 2
PLACE DES ZIGNAS
Résidence BUTTERFLY
Résidence ECRIN DE MONTJOLY
Résidence EDEN ROC
Résidence JARDINS DE MONTJOLY
Résidence LA BRUYERE
Résidence LA KAMPAGN
Résidence LES AMES CLAIRES
Résidence LES COTEAUX DU MONT
ST MARTIN

Résidence LES GRAINS DE
MONTJOLY
Résidence LES GRENADILLES 2
Résidence LES HAUTS DE SAINT
MARTIN
Résidence LES MARTINES
Résidence MALUWANA
Résidence NOTRE DAME DES LYS
Résidence SAZILEY
Résidence TI GARDEN PARC
Résidence VAL DE L'ANSE
ROUTE DE SUZINI
Rue HENRI CONDESALAZAR
Rue DE L'HORIZON
Rue DE LA ROSE DES VENTS
Rue des ALAMANDAS
Rue des BOUGAINVILLIERS
Rue des FLAMBOYANTS
Rue des JASMINES
Rue des LAURIERS ROSES
Rue des MUSENDAS
Rue des PERVENCHES
Rue des PIONNIERS
Rue des RAMBOUTANS
Rue des TINAMOUS
Rue des ZIGNIAS
Rue du SMASH
Rue EQUINOXIALE
Rue LES BAMBOUS VERTS
Rue REGINE HORTH
Rue Roger DESNOYERS
Rue SENE
Rue des MACATAS

**PRÉFECTURE DE LA GUYANE
BUREAU DU COURRIER**

27 AOUT 2020

ARRIVÉE

Transmis A.....

Bureau de vote n° 4 – Électeurs de L à Z

Installé à l'école Michel DIPP – Résidence Les Ames Claires

Secteur comprenant :

Allee des CROTONS Allée du MONT SAINT MARTIN CHEMIN DU MONT SAINT MARTIN CHEMIN GUY AREL Impasse de l'ECOLE Impasse des ACACIAS IMPASSE DES ALAMANDAS Impasse des BOUGAINVILLIERS Impasse des HIBISCUS Impasse des LAURIERS ROSES Impasse des MACATAS Impasse des MARGUERITES Impasse DES MUSENDAS Impasse du BOIS Impasse du MIDI Impasse du Mont SAINT MARTIN Impasse NOTRE DAME DES LYS Lotissement BOKRIS Lotissement HAMEAU DES ENCENS Lotissement La MODESTINE Lotissement LA VALSERINE Lotissement LONY Lotissement LOUPEC Lotissement PY BOURGAIS Lotissement SAINT MARTIN 1 Lotissement SAINT MARTIN 2 PLACE DES ZIGNAS Résidence BUTTERFLY Résidence ECRIN DE MONTJOLY Résidence EDEN ROC Résidence JARDINS DE MONTJOLY Résidence LA BRUYERE Résidence LA KAMPAGN Résidence LES AMES CLAIRES Résidence LES COTEAUX DU MONT ST MARTIN	Résidence LES GRAINS DE MONTJOLY Résidence LES GRENADILLES 2 Résidence LES HAUTS DE SAINT MARTIN Résidence LES MARTINES Résidence MALUWANA Résidence NOTRE DAME DES LYS Résidence SAZILEY Résidence TI GARDEN PARC Résidence VAL DE L'ANSE ROUTE DE SUZINI Rue HENRI CONDESALAZAR Rue DE L'HORIZON Rue DE LA ROSE DES VENTS Rue des ALAMANDAS Rue des BOUGAINVILLIERS Rue des FLAMBOYANTS Rue des JASMINES Rue des LAURIERS ROSES Rue des MUSENDAS Rue des PERVENCHES Rue des PIONNIERS Rue DES RAMBOUTANS Rue DES TINAMOUS Rue des ZIGNIAS Rue DU SMASH Rue EQUINOXIALE Rue LES BAMBOUS VERTS Rue REGINE HORTH Rue Roger DESNOYERS Rue SENE Rue DES MACATAS
---	--

**PRÉFECTURE DE LA GUYANE
BUREAU DU COURRIER**
27 AOÛT 2020
ARRIVÉE
Transmis A.....

Bureau de vote n° 5 – Électeurs de A à I

Installé à l'école Eugène Honorien - avenue Sainte-Rita

Secteur comprenant :

Avenue Chlore CONSTANT	Lotissement LES ORCHIDEES
Avenue du Maréchal DE LATTRE DE TASSIGNY	Lotissement MORTIN
Avenue SAINT DOMINIQUE	Lotissement ROBO
Avenue SAINTE RITA	Résidence ROSE HELENE
Chemin HO-A-SIM	Résidence du LAC ALMARIC
Chemin POUPON	Résidence LE CLOS DES NAUTILES
Impasse Alexander ALCIDE	Résidence LES HIPPOCAMPES
Impasse Basile FLEURET	Route de MONTJOLY
Impasse des Frères LAFRONTIERE	Rue CAMILLE DESFLOTS
IMPASSE DU FRUIT A PAIN	Rue des AMARYLLIS
Impasse du Maréchal DE LATTRE DE TASSIGNY	Rue des Frères LONY
Impasse Jean GALOT	Rue des SALINES
Impasse Justina TINAUT	Rue du STADE
Impasse Luc OTHILY	Rue du VIEUX CHEMIN
Impasse ROMAIN	Rue Eugène CLAMARAN
Impasse SAINTE RITA	Rue Eugène HONORIEN
Lotissement EUTROPE	Rue Eugène LONY
Lotissement HO-A-SIM	Rue Homer CLAMARAN
Lotissement LES ABRICOTS	Rue Jean GALOT
Lotissement LES BALISIERS Voie A	Rue Marius LAFRONTIERE
Lotissement LES BALISIERS Voie B	Rue Mézin GILDON
Lotissement LES NENUPHARS	Rue RENE MARAN
	Rue Robert PIERRE-CHARLES

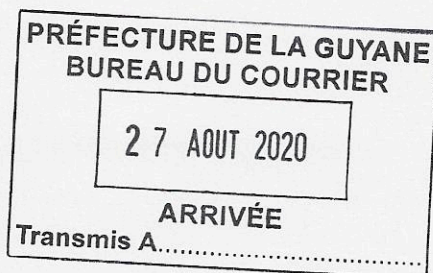


Bureau de vote n° 6 – Électeurs de J à Z

Installé à Espace culturel Joseph HO TEN YOU – Rue Robert Pierre-Charles

Secteur comprenant :

Avenue Chlore CONSTANT	Lotissement LES ORCHIDEES
Avenue du Maréchal DE LATTRE DE TASSIGNY	Lotissement MORTIN
Avenue SAINT DOMINIQUE	Lotissement ROBO
Avenue SAINTE RITA	Résidence ROSE HELENE
Chemin HO-A-SIM	Résidence du LAC ALMARIC
Chemin POUPON	Résidence LE CLOS DES NAUTILES
Impasse Alexander ALCIDE	Résidence LES HIPPOCAMPES
Impasse Basile FLEURET	Route de MONTJOLY
Impasse des Frères LAFRONTIERE	Rue CAMILLE DESFLOTS
IMPASSE DU FRUIT A PAIN	Rue DES AMARYLLIS
Impasse du Maréchal DE LATTRE DE TASSIGNY	Rue des Frères LONY
Impasse Jean GALOT	Rue des SALINES
Impasse Justina TINAUT	Rue du STADE
Impasse Luc OTHILY	Rue du VIEUX CHEMIN
Impasse ROMAIN	Rue Eugène CLAMARAN
Impasse SAINTE RITA	Rue Eugène HONORIEN
Lotissement EUTROPE	Rue Eugène LONY
Lotissement HO-A-SIM	Rue Homer CLAMARAN
Lotissement LES ABRICOTS	Rue Jean GALOT
Lotissement LES BALISIERS Voie A	Rue Marius LAFRONTIERE
Lotissement LES BALISIERS Voie B	Rue Mézin GILDON
Lotissement LES NENUPHARS	Rue René MARAN
	Rue Robert PIERRE-CHARLES



Bureau de vote n° 7 – Électeurs de A à I
Installé à l'école Jules Minidoque – Rue Victor Céide

PRÉFECTURE DE LA GUYANE
BUREAU DU COURRIER
27 AOÛT 2020
Transmis A... ARRIVÉE

Secteur comprenant :

Avenue du Général DE GAULLE	Rue Jules MINIDOQUE
Avenue Gaston MONNERVILLE	Rue Albert GONDOU
AVENUE LEON GONTRAND	Rue BECS D'ARGENT
DAMAS	Rue DES BLEUETS
Avenue Robert SAMPSON	Rue DES COLOMBES
IMPASSE DES QUEUS JAUNES	Rue DES KIKIWIS
IMPASSE DU RESERVOIR	Rue DES ORTOLANS
IMPASSE GRAFFITI	Rue DES PICOLETTES
Impasse MARIEMA	Rue DES RAMIERS
LOTISSEMENT CINCINAT	Rue DES SURETTES
LOTISSEMENT FRANGIPANIERS	Rue DES TOURTERELLES
LOTISSEMENT ISAURA PARK	Rue DES TROIS FLEUVES
Lotissement KARAMEL	Rue du CHATEAU D'EAU
Lotissement LAFRARIE	Rue du Père HAAS
Lotissement RESEDA	Rue DU VIEUX PONT
MARINA De Dégrad Des Cannes	Rue Emile LANOU
PAE DEGARD DES CANNES	Rue Georges GUERIL
PORT DE DEGRAD DES CANNES	Rue GERMAINE REGINA
Résidence BEAUREGARD	Rue Ignace PALMOT
Résidence Les ALIZES	Rue Léonce PORRE
Résidence LES COCOTIERS	Rue Maurice EGALGI
Résidence Les PERVENCHES	Rue Maurice RIVIEREZ
Résidence MARLY	Rue Raoul DINGA
RÉSIDENCE SAPHIR	Rue Robert ADAMI
Résidence TOUKA	Rue Sylvestre LIXEF
Résidence VIDAL	Rue Thérèse FASSOUNA
ROUTE DE DEGRAD DES CANNES	Rue Victor CEIDE
ROUTE DE LA MATOURIENNE	Zone Industrielle D.D.C

Bureau de vote n° 8 – Électeurs de J à Z
Installé à l'école Elvina LIXEF – Rue Léonce PORRÉ

Secteur comprenant :

Avenue du Général DE GAULLE	Rue Jules MINDOQUE
Avenue Gaston MONNERVILLE	Rue Albert GONDREAU
AVENUE LEON GONTRAND	Rue BECS D'ARGENT
DAMAS	Rue DES BLEUETS
Avenue Robert SAMPSON	Rue DES COLOMBES
IMPASSE DES QUEUS JAUNES	Rue DES KIKIWIS
IMPASSE DU RESERVOIR	Rue DES ORTOLANS
IMPASSE GRAFFITI	Rue DES PICOLETTES
Impasse MARIEMA	Rue DES RAMIERS
Lotissement CINCINAT	Rue DES SURETTES
Lotissement FRANGIPANIERS	Rue DES TOURTERELLES
Lotissement ISAURA PARK	Rue DES TROIS FLEUVES
Lotissement KARAMEL	Rue du CHATEAU D'EAU
Lotissement LAFRARIE	Rue du Père HAAS
Lotissement RESEDA	Rue DU VIEUX PONT
MARINA De Dégrad Des Cannes	Rue Emile LANOU
PAE DEGARD DES CANNES	Rue Georges GUERIL
PORT DE DEGRAD DES CANNES	Rue GERMAINE REGINA
Résidence BEAUREGARD	Rue Ignace PALMOT
Résidence Les ALIZES	Rue Léonce PORRE
Résidence LES COCOTIERS	Rue Maurice EGALGI
Résidence Les PERVENCHES	Rue Maurice RIVIEREZ
Résidence MARLY	Rue Raoul DINGA
Résidence SAPHIR	Rue Robert ADAMI
Résidence TOUKA	Rue Sylvestre LIXEF
Résidence VIDAL	Rue Thérèse FASSOUNA
ROUTE DE DEGRAD DES CANNES	Rue Victor CEIDE
ROUTE DE LA MATOURIENNE	Zone Industrielle D.D.C



Bureau de vote n° 9 – Électeurs de A à K
Installé à l'école Saint-Ange Méthon – Rue frères Farlot

Secteur comprenant :



AVENUE JUST AUGUSTE Chemin ANICET Chemin BARTHES Chemin LACROIX Chemin LEO Chemin LIXEF Impasse David ZULEMARO IMPASSE DIAMANT IMPASSE LES GLYCERIA LES JARDINS DE CABASSOU LOTISSEMENT CANELLA Lotissement JARDINS CREOLES 1 Lotissement JARDINS CREOLES 2 Lotissement La Ferme Cabassou Lotissement les citronnelles Lotissement les FICUS Lotissement LES HAUTS DE REMIRE Lotissement Les PICOLETTES Lotissement SAMUEL Résidence CLOS BOIS D'AMBRE Résidence EBENE KREOL Résidence Bois de Rose Résidence CLOS DES AMOURETTES Résidence Eden Vert Résidence Elvina Résidence FLEUR DE CANNE Résidence LES CIGALES Résidence MANON Résidence PATAGAI Route ATILA-CABASSOU Route de la CRIQUE FOUILLEE Route de REMIRE Route départementale 23 Route Nationale N°3 Rue ALEPA Rue Alfred PAREPOU Rue Arouman Rue AWARA Rue CACHIRI	Rue CHAMAN VINGT SOUS Rue Chrysalide Rue Comou Rue DE JADE Rue de la Perle rose Rue des Aimaras Rue des Balourous Rue DES CERISES CARREES Rue des COLIBRIS Rue DES EMERAUDES Rue des Frères FARLOT Rue des Moukous Moukous Rue DES NENUPHARS Rue DES OLIVETTES Rue DES PERRUCHES Rue des PRUNIER Rue des Rossignols Rue DU 19 AVRIL 2000 Rue DU BOIS PRECIEUX Rue du Canal LACROIX Rue DU JARDIN Rue EUGENE PAJO Rue Félix TULLINS Rue Fleur de Bananier Rue FLEURS D'ORANGER Rue FLEURS DE CITRONNIERS Rue FLEURS DE GRENADE Rue Fleurs de Magnolia Rue GABRIEL PORPHYRE Rue Harris FRANCOIS-BERNARD Rue JACANA Rue LES MOMBINS Rue MAKOKI Rue MANARE Rue Passionise GARRE Rue PATAWA Rue PITAYA Rue Rosemond HIREP Rue Wassai
---	---

Bureau de vote n° 10 – Électeurs de L à Z

Installé au CLAE Yvonne LANOU – Rue des Frères Farlot

Secteur comprenant :



<p>Avenue JUST AUGUSTE Chemin ANICET Chemin BARTHES Chemin LACROIX Chemin LEO Chemin LIXEF Impasse David ZULEMARO Impasse DIAMANT Impasse LES GLYCERIA LES JARDINS DE CABASSOU Lotissement CANELLA Lotissement JARDINS CREOLES 1 Lotissement JARDINS CREOLES 2 Lotissement La Ferme Cabassou Lotissement les citronnelles Lotissement les FICUS Lotissement LES HAUTS DE REMIRE Lotissement Les PICOLETTES Lotissement SAMUEL Résidence CLOS BOIS D'AMBRE Résidence EBENE KREOL Résidence Bois de Rose Résidence CLOS DES AMOURETTES Résidence Eden Vert Résidence Elvina Résidence FLEUR DE CANNE Résidence LES CIGALES Résidence MANON Résidence PATAGAI Route ATTILA-CABASSOU Route de la CRIQUE FOUILLEE Route de REMIRE Route départementale 23 Route Nationale N°3 Rue ALEPA Rue Alfred PAREPOU Rue Arouman Rue AWARA Rue CACHIRI</p>	<p>Rue CHAMAN VINGT SOLS Rue Chrysalide Rue Comou Rue de JADE Rue de la Perle rose Rue des Aimaras Rue des Balourous Rue des CERISES CARREES Rue des COLIBRIS Rue des EMERAUDES Rue des Frères FARLOT Rue des Moukous Moukous Rue des NENUPHARS Rue des OLIVETTES Rue des PERRUCHES Rue des PRUNIER Rue des Rossignols Rue DU 19 AVRIL 2000 Rue DU BOIS PRECIEUX Rue du Canal LACROIX Rue DU JARDIN Rue EUGENE PAJO Rue Félix TULLINS Rue Fleur de Bananier Rue FLEURS D'ORANGER Rue FLEURS DE CITRONNIERS Rue FLEURS DE GRENADE Rue Fleurs de Magnolia Rue GABRIEL PORPHYRE Rue Harris FRANCOIS-BERNARD Rue JACANA Rue LES MOMBINS Rue MAKOKI Rue MANARE Rue Passionise GARRE Rue PATAWA Rue PITAYA Rue Rosemond HIREP Rue Wassai</p>
---	--

Bureau de vote n°11 – Électeurs de A à K

Installé à l'école Emile Gentilhomme – avenue Tropicana

Secteur comprenant :

Avenue Augustin SAINT- CYR	Lotissement TROPICANA
Avenue des PLAGES	Résidence L'ECHO DES VAGUES
Avenue Doctoré MOGES	Résidence Le Clos du Bois de Rose
Avenue Louis CARISTAN	Résidence LES TERRASSES DU MAHURY
Avenue MONTRAVEL	Résidence LES CLOS DE ST-CYR
Avenue TROPICANA	Résidence Rives du Mahury
Base Nautique de l'armée	Route des PLAGES
Chemin du ROROTA	Rue AVICENNIAS
Impasse Augustin SAINT-CYR	Rue Dorville LEONCO
Impasse DES CAILLES	Rue du SOUVENIR FRANCAIS
Impasse des Palétuviers Rouges	Rue Edward TELON
Impasse TROPICANA	Rue Euloge JEAN-ELIE
Le Clos de la Fontaine	Rue Franck CAMUS
Le CLOS DE LA PLAGE	Rue François ZELINE
LOT. L'ANSE DU MAHURY	Rue Honoré LOUPEC
Lot. Le Grand Connetable	Rue Ilet l'Enfant Perdu
Lotissement LAFONTAINE	Rue ILET LA MERE
Lotissement les 3 Lacs	Rue ILET LE MALINGRE
Lotissement LES JARDINS DE MONTRAVEL	Rue ILET LE PERE
Lotissement Petit Rorota	Rue PALIKA
Lotissement POINTE MAHURY	Rue Raoul HOMAT
Lotissement TOULOURI	Rue SAINTE- THERESE



Bureau de vote n° 12 – Électeurs de L à Z

Installé à l'école Emile Gentilhomme (Réfectoire) – Avenue Tropicana

Secteur comprenant :

Avenue Augustin SAINT-CYR	Lotissement TROPICANA
Avenue des PLAGES	Résidence L'ECHO DES VAGUES
Avenue Doctoré MOGES	Résidence Le clos du Bois de Rose
Avenue Louis CARISTAN	Résidence LES TERRASSES DU MAHURY
Avenue MONTRAVEL	Résidence LES CLOS DE ST-CYR
Avenue TROPICANA	Résidence Rives du Mahury
Base Nautique de l'armée	Route des PLAGES
Chemin du ROROTA	Rue AVICENNIAS
Impasse Augustin SAINT-CYR	Rue Dorville LEONCO
Impasse DES CAILLES	Rue du SOUVENIR FRANCAIS
Impasse des Palétuviers Rouges	Rue Edward TELON
Impasse TROPICANA	Rue Euloge JEAN-ELIE
Le Clos de la Fontaine	Rue Franck CAMUS
Le CLOS DE LA PLAGE	Rue François ZELINE
LOT. L'ANSE DU MAHURY	Rue Honoré LOUPEC
Lot. Le Grand Connetable	Rue Ilet l'Enfant Perdu
Lotissement LAFONTAINE	Rue ILET LA MERE
Lotissement les 3 Lacs	Rue ILET LE MALINGRE
Lotissement LES JARDINS DE MONTRAVEL	Rue ILET LE PERE
Lotissement Petit Rorota	Rue PALIKA
Lotissement POINTE MAHURY	Rue Raoul HOMAT
Lotissement TOULOURI	Rue SAINTE- THERESE



Bureau de vote n° 13 – Électeurs de A à Z

Installé au groupe scolaire Moulin à Vent – avenue Morne Coco

Secteur comprenant :

Avenue du SOLEIL	Rue Bois d'Inde
Avenue Gustave CHARLERY	Rue CANNELIER
Avenue MORNE COCO	Rue DE L'AMITIE
Chemin LICAN	Rue DES AMANDIERS
Chemin MORNE COCO	Rue DES FLEURS COCO
Chemin TELON	Rue DES MUSCADIERS
Lotissement EMMA	Rue DES POMMES CANNELLE
Lotissement HODEBOURG	Rue DES POMMES CYTHERES
Lotissement LES FLAMBOYANTS	Rue des SEPIA
Lotissement MUSENDA	Rue Gingembre
Résidence Arc en Ciel	Rue GIROFLIER
Résidence CAIMANS	Rue GROS THYM
Résidence LEPHIN	Rue KAYMIT
Rue Alpinia	Rue PASSIFLORE
Rue AZALEE	Rue PINOT
Rue Basilic	Rue Vanille
	Rue LES HELICONIAS



Bureau de vote n° 14 – Électeurs de A à Z

Installé au groupe scolaire du Parc Lindor – Rue Bois Maho Noir

Secteur comprenant :

ALLEE DU MARSOUIN	Rue Bois ASSAO
ALLEE DU TOUCAN	Rue Bois BOCO
CAMP DU TIGRE	Rue Bois de ROSE
CHEMIN DU TIGRE-HAUT	Rue Bois FERREOL
CHEMIN PATIENT	Rue Bois GRAS
CHEMIN PISTE TARZAN	Rue Bois MAHO NOIR
Impasse ARMIDE CONSTANT	Rue Bois SERPENT
Impasse Bois AROUNA	Rue Bois VIOLET
Impasse Bois JABOTI	Rue des AROMES
Impasse de L'ATOUMO	Rue des DEUX CRIQUES
Impasse du Bois GRAS	Rue des Epices
Impasse du COPAIER	Rue des MORPHOS
Impasse du SANTAL	Rue des Parfums
Résidence PARC LINDOR III	Rue du CAMPHRE
Route des ENCENS	Rue du JAGUAR
Route du MONT SEC	Rue du NIAOULI
Rue ANTOINE SAGNE	Rue du SANTAL
Rue ARLETTE TARANNE	Rue NICOLE OTHILY
Rue Bois JABOTI	Rue YOLAINE VIRTUOS
Rue Bois KOBE	Rue Bois CANON
Rue Bois AROUNA	

PRÉFECTURE DE LA GUYANE
BUREAU DU COURRIER
27 AOUT 2020
ARRIVÉE
Transmis A.....